

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00754
Numéro SIREN : 449 644 038
Nom ou dénomination : 2C S

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 5835

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social :
TRANSPORTS 2CS SARL 2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES FR	2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES
SIRET 44964403800043	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées TRANSPORT Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	26 946	Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art 238 quindecies)				
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	<input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
Société à responsabilité limitée CABINET P. ANDURAN SARL 66 AVENUE PASTEUR 33185 LE HAILLAN Tél : 0556477227	Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 23032021	Lieu : LIMOGES	
	Qualité	GERANT	
	Nom du signataire	M CHAUMOND JACQUES	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<i>e</i>			
				<i>f</i>			
				<i>g</i>			
				<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI) - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants , - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées					
		4	5	6	7	8	
M CHAUMOND JACQUES 87000 LIMOGES		11666	2020	41 611			
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice			
				MVLt restant à reporter			

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*							Néant <input type="checkbox"/> *	
4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3								
						Exercice N clos le		
						3 1 1 2 2 0 2 0		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	762	AC	762		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 950	AG	9 688	263	
		Fonds commercial (1)	AH	3 811	AI		3 811	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 650	AS	5 351	5 299	
		Autres immobilisations corporelles	AT	510 437	AU	393 720	116 717	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH	10 056	BI		10 056		
TOTAL (II)		BJ	545 667	BK	409 521	136 146		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	15 627	BM		15 627	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et fins	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	361 497	BY	1 130	360 367	
		Autres créances (3)	BZ	20 100	CA		20 100	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	484 348	CG		484 348	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	12 267	CI		12 267		
	TOTAL (III)	CJ	893 839	CK	1 130	892 709		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 439 506	IA	410 651	1 028 855		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	1 356	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances				

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	70 000)	DA	70 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	7 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	269 074
	Report à nouveau			DH	6 881
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 901
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (I)		DL	383 855
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	185 188
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	110 210
	Dettes fiscales et sociales			DY	318 990
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	30 612
Compte regul	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)		EC	645 000	
	Ecart de conversion passif *			ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 028 855	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	630 553	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	815	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise										TRANSPORTS 2CS SARL										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
										1		Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
												2			3						
INCORP	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I	CZ	762	D8		D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II	KD	12 711	KE		KF	1 050						
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI							
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL							
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO							
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR							
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3			6 950	KS		KT		KU	3 700						
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX	31 623						
		Matériel de transport *							445 201	KY		KZ		LA	30 993						
		Matériel de bureau et mobilier informatique							1 987	LB		LC		LD	633						
	Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG								
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ							
	Avances et acomptes									LK		LL		LM							
	TOTAL III								LN	454 138	LO		LP	66 949							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T							
Autres participations								8U		8V		8W									
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S									
Prêts et autres immobilisations financières								IT	10 056	IU		IV									
TOTAL IV								LQ	10 056	LR		LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	477 668	ØH		ØJ	67 999								
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
										1		2		3		4					
INCORP	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I	IN		CØ		DØ	762	D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II	IO		LV		LW	13 761	1X					
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF					
		Inst. gales, agents et am. des constructions								IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK	10 650	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers								IU		MM		MN	31 623	MO					
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	476 194	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	2 621	MU					
	Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB					
Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF						
TOTAL III								IY		NG		NH	521 087	NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW						
	Autres participations								IØ		ØX		ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés								I1		2B		2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E		2F	10 056	2G						
	TOTAL IV								I3		NJ		NK	10 056	2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	545 667	ØM							

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARLNéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	762	EL		EM	762	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	8 900	PF	788	PG	9 688	
Terrains				PI		PJ		PK	PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT	PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	3 800	QA	1 551	QB	5 351	
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers			QD		QE	2 137	QF	2 137	
	Matériel de transport			QH	336 935	QI	52 630	QJ	389 565	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	1 987	QM	31	QN	2 018	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		
TOTAL III				QU	342 722	QV	56 349	QW	399 071	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	352 385	ØP	57 137	ØQ	409 521	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
TOTAL I										
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol propre										
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Inst gales, agenc am divers										
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO	
TOTAL IV										
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
	- corporelles	6E	6F	6G	6H		
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	2 918	2 353	1 130
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	2 918	565	2 353	1 130	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 918	565	2 353	1 130	
	- d'exploitation		565	2 353			
	Dont dotations et reprises						
	- financières						
	- exceptionnelles						
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G I					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision							
NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI							

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US			
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	10 056		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA			1 356		
	Autres créances clients		UX		360 141	360 141		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY		2 950	2 950		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB		13 148	13 148	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN		884	884	
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		3 117	3 117		
	Charges constatées d'avance		VS		12 267	12 267		
	TOTAUX			VT	403 921	VU	392 508	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	185 188	170 741	14 447		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	110 210	110 210				
Personnel et comptes rattachés		8C	147 989	147 989				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 311	84 311				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 717	4 717			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	81 093	81 093			
Obligations cautionnées			VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	879	879			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	30 612	30 612				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	645 000	VZ	630 553	14 447	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	162 300	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	29 901	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N. clos le 31122020			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	30 901		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	1 365	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	2 244		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	879					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	4 041		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8		
			- imposées aux taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme								WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du CGI)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)		SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	37 186		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			- imposées aux taux de 0 %								WH		
			- imposées au taux de 19 %								WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 233 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 octies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		L6		Société investissements immobiliers cotées (art 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
		ZFU-TE (art 44 octies et octies A)		ØV		Basin d'emploi à dynamiser (art 44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			YG			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD						
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit										ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	37 186	
	déficit (II moins I)		XI
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	26 946	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>TRANSPORTS 2CS SARL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	10 240
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	10 240
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	80 719
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARL										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 881	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
						- Autres réserves	ZD	12 652				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 652		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF	19 533		Report à nouveau	ZG	6 881					
(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZH	19 533
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	942 500	YQ	486 153				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	1 263
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	39 585	XQ	45 628				
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 861
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	15 534
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	2 283	ST	1 311 849				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 378 135
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	6 308
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	28 420				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	34 728
T V A	— Montant de la T V A collectée										YY	466 290
	— Montant de la T V A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	230 109
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB	651 471
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : TRANSPORTS 2CS SARL Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +						
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +						
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +						
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +						
17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭						
(A)						
(B) (Ventilation par taux)						
(C)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARI Néant *

<p>1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a sexies-0 du CGI) 1</p>	
--	--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise <u>TRANSPORTS 2CS SARL</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		TRANSPORTS 2CS SARL		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le		01012020	et clos le		31122020		
				Durée en nombre de mois			
				1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				YP	23		
				dont apprentis	YF		
				dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	2		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 334 812		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	2 334 812		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	18		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	86 702		
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	86 720		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	695 330		
Variation négative des stocks				OQ	1 614		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	529 050		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	6 043		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2 393		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	1 234 430		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 187 102	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 187 102		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 334 812		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01012020	GZ	au	31122020
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 2 0

N° SIRET 4 4 9 6 4 4 0 3 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TRANSPORTS 2CS SARL

ADRESSE (voie) 2 RUE DE LA PREFECTURE

CODE POSTAL 87280 VILLE LIMOGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	70000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique LEGER Prénom(s) VALERIE
 Nom marital CHAUMOND % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 23334
 Naissance : Date 28051961 N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA PREFECTURE
 Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique CHAUMOND Prénom(s) JACQUES
 Nom marital [] % de détention 16,66 Nb de parts ou actions 11666
 Naissance : Date 08051960 N° Département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie 2 RUE DE LA PREFECTURE
 Code Postal 87000 Commune LIMOGES Pays FR

Stage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARL

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre (2)		MLE	Nom patronymique		CHAUMOND	Prénom(s)		LISE	
Nom marital					% de détention	50	Nb de parts ou actions		35000
Naissance : Date		18011987	N° Département			Commune			
Adresse : N°		15	Voie		COURS DE LA SOMME				
Code Postal		33000	Commune		BORDEAUX	Pays		FR	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date			N° Département			Commune			
Adresse : N°			Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date			N° Département			Commune			
Adresse : N°			Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date			N° Département			Commune			
Adresse : N°			Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date			N° Département			Commune			
Adresse : N°			Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date			N° Département			Commune			
Adresse : N°			Voie						
Code Postal			Commune			Pays			
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital					% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date			N° Département			Commune			
Adresse : N°			Voie						
Code Postal			Commune			Pays			



Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise TRANSPORTS 2CS SARL
 Adresse 2 RUE DE LA PREFECTURE 87280 LIMOGES

du 01012020
 au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M CHAUMOND JACQUES GERANT	2 RUE DE LA PREFECTURE 87000 LIMOGES
2	M PENOT GUY CHAUFFEUR ROUTIER	LES FAYES 87240 AMBAZAC
3	M BEDJAOUI FOUAD CHAUFFEUR ROUTIER	5 RUE EUSEBE BOMBAL 87000 LIMOGES
4	M MOURET BERTRAND CHAUFFEUR ROUTIER	41 AVENUE DE LA BOIXE 16330 MONTIGNAC-CHARENTE
5	M EL KOUNNA EL HOUSSAIN CHAUFFEUR ROUTIER	54 RUE PISSARO 87000 LIMOGES
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice ③)	Valeur des avantages en nature (v notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	52 873			52 873				52 873
2	32 824			32 824				32 824
3	32 310			32 310				32 310
4	32 211			32 211				32 211
5	31 605			31 605				31 605
6								
7								
8								
9								
10								
**	181 822			181 822				181 822

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	32
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	32

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col 9 + total col 10) ⑩	181 854	- de l'exercice 2020 ⑩	26 946
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire
 M CHAUMOND JACQUES
 À LIMOGES, le 23/03/2021
 Signature,

Article 2038A du CGI



RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		TRANSPORTS 2CS SARL		
N° d'identification (SIRET)		44964403800043		Exercice social
				01012020 31122020
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (2)				
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (3)				
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
TOTAL (4)				
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A (1)-[(2)+(3)+(4)]				

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87280 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt, le 18 décembre, à 18h30, les associés de la Société TRANSPORTS 2CS, Sarl au capital de 70 000 €, ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la gérance en date du 2 décembre 2020 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, gérant associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six parts,
en pleine propriété, ci.....11 666

- Mme CHAUMOND Valérie, demeurant à Limoges (87), 2 rue de la Préfecture,
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre parts en pleine propriété, ci..... 23 334

- Mlle CHAUMOND Lise, demeurant 15 cours de la Somme, Bordeaux (33)
Propriétaire de trente cinq mille parts en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des parts présentées est de 70 000
soit la totalité des parts sociales émises par la société.


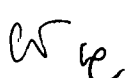
En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

Après diverses discussions, les résolutions suivantes sont mises aux voix :


 4

PREMIERE RESOLUTION


La collectivité des associés fixe, pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2020, la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, en sa qualité de gérant, à la somme brute annuelle de 52 872.83 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures trente, après qu'ai été rédigé le présent procès verbal par le gérant et signé par les associés présents.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour valoir ce que de droit

Mr CHAUMOND Jacques



V. CHAUMOND



Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf Juin, à 20h00, les associés de la Société 2CS, Sarl au capital de 70 000 €, ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la gérance en date du 8 juin 2021 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, gérant associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six parts,
en pleine propriété, ci.....11 666

- Mme CHAUMOND Valérie, demeurant à Limoges (87), 2 rue de la Préfecture,
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre parts en pleine propriété, ci..... 23 334

- Mle CHAUMOND Lise, demeurant 15 cours de la Somme, Bordeaux (33)
Propriétaire de trente cinq mille parts en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des parts présentées est de 70 000
soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapports de la gérance
- Approbation des comptes
- Quitus de la gérance
- Rémunération de Mr CHAUMOND Jacques, gérant.

Il met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- 1/ Un double des lettres de convocation remises aux associés,
- 2/ Le compte de résultat, le bilan et annexe, arrêtés au 31/12/2020,
- 3/ Le texte des résolutions,
- 4/ Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice,

Le président indique que :

- les comptes, à l'exception de l'inventaire,
- le texte des résolutions,
- les rapports,

ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation, et que l'inventaire a été tenu au siège social à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte, puis il lit le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion; il considère que le résultat de l'exercice est correct.

Personne ne prend plus la parole, la discussion est déclarée close par le président.

Celui-ci remet alors succinctement aux voies les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2020, de 30 900.63 €.

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- 30 900. 63 € en « Autres réserves»

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2017	0 €	
2018	0 €	
2019	0 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice 2020 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve les rémunérations allouées à M. CHAUMOND Jacques soit pour l'année 2020 : 52 872.83 € brut en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


CINQUIEME RESOLUTION :

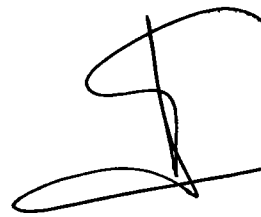
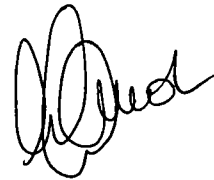
L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

— — —
Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé après lecture par le gérant, ainsi que par les associés présents.


J. CHAUMOND



L. CHAUMOND

Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87280 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

Limoges, le 02 décembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOCAION DES ASSOCIES

Madame, Mademoiselle, chère associée,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre société se réunira le 18 décembre 2020 à 18h30, au siège social.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé. Une formule de pouvoir à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

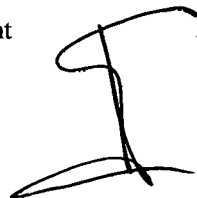
- 1- Fixation de la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

En application de l'article 38 du décret sur les sociétés commerciales, je vous transmets avec cette lettre :

- Le texte des résolutions proposées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Gérant



Reçu en main propre le
02/11/2020



Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87280 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

A Limoges, le 02 décembre 2020

TEXTE DES RESOLUTIONS

proposées à l'Assemblée Générale du 18 décembre 2020

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés fixe, pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2020, la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, en sa qualité de gérant, à la somme brute annuelle de 52 872.83 €.

Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

RAPPORT GENERAL DE LA GERANCE

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons remis avec le présent rapport tous les documents prescrits par la loi et nous avons tenu à votre disposition dans les délais impartis les autres documents prévus par la réglementation en vigueur.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les règles et méthodes suivantes :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1/ Marche de la société durant l'exercice :

Le Chiffre d'Affaires atteint 2 334 812 € en 2020, au lieu de 2 571 302 € en 2019.

Le résultat d'exploitation est de + 41 422 € en 2020, au lieu de – 32 576 € au 31/12/19.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 30 900.63 € au 31/12/20 (au lieu de 12 61.92€ au 31/12/2019).

2/ Exercice en cours :

En 2020, la crise du Covid19 n'a pas empêché la société de réaliser des performances en hausse. Les performances 2021 demeurent encourageantes.

3/ Proposition d'affectation du résultat :

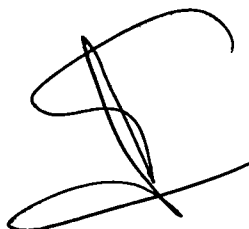
L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2020, de 30 900.63€

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- 30 900.63 € en « Autres réserves »

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2017	0 €	
2018	0 €	
2019	0 €	



Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

A Limoges, le 8 juin 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOCAION DES ASSOCIES

Madame, Mademoiselle, chère associée,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre société se réunira le 29 juin 2021 à 20h00, au 35 rue Henri Giffard – 87280 Limoges.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé. Une formule de pouvoir à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

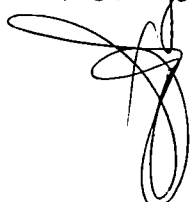
L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

- 1- Rapports de la gérance sur les opérations de 2020.
- 2- Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice
- 3- Quitus de la gérance
- 4- Approbation de la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

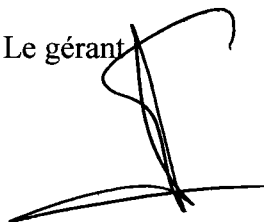
En application de l'article 38 du décret sur les sociétés commerciales, je vous transmets avec cette lettre :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le rapport sur les opérations de l'exercice
- Le compte de résultat
- Le bilan et annexes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Signé en mon propre
le 08 juin 2021*

v. chaumont

Le gérant



Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

A Limoges, le 8 juin 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOCAION DES ASSOCIES

Madame, Mademoiselle, chère associée,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre société se réunira le 29 juin 2021 à 20h00, au 35 rue Henri Giffard – 87280 Limoges.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé. Une formule de pouvoir à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

- 1- Rapports de la gérance sur les opérations de 2020.
- 2- Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice
- 3- Quitus de la gérance
- 4- Approbation de la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

En application de l'article 38 du décret sur les sociétés commerciales, je vous transmets avec cette lettre :

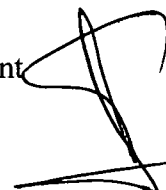
- Le texte des résolutions proposées.
- Le rapport sur les opérations de l'exercice
- Le compte de résultat
- Le bilan et annexes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Reçu en main propre
le 8/06/21



Le gérant



Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

Limoges, le 8 juin 2021

TEXTE DES RESOLUTIONS proposées à l'Assemblée Générale du 29 juin 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2020, de 30 900.63€.

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- 30 900.63 € en « Autres réserves »

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2017	0 €	
2018	0 €	
2019	0 €	

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice 2020 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve les rémunérations allouées à M. CHAUMOND Jacques soit pour l'année 2020 : 52 872.83 € brut en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de gérant.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87280 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt, le 18 décembre, à 18h30, les associés de la Société TRANSPORTS 2CS, Sarl au -capital-de 70 000 €, ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la gérance en date du 2 décembre 2020 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, gérant associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six parts,
en pleine propriété, ci.....11 666

- Mme CHAUMOND Valérie, demeurant à Limoges (87), 2 rue de la Préfecture,
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre parts en pleine propriété, ci..... 23 334

- Mle CHAUMOND Lise, demeurant 15 cours de la Somme, Bordeaux (33)
Propriétaire de trente cinq mille parts en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des parts présentées est de 70 000
soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

Après diverses discussions, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

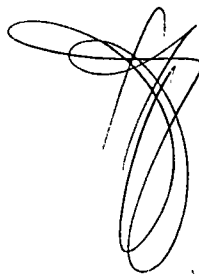
La collectivité des associés fixe, pour l'exercice ouvert le 1er Janvier 2020, la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, en sa qualité de gérant, à la somme brute annuelle de 52 872.83 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix neuf heures trente, après qu'ai été rédigé le présent procès verbal par le gérant et signé par les associés présents.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour valoir ce que de droit

Mr CHAUMOND Jacques



J. CHAUMOND



L. CHAUMOND

Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87280 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

Limoges, le 02 décembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CONVOCAION DES ASSOCIES

Madame, Mademoiselle, chère associée,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre société se réunira le 18 décembre 2020 à 18h30, au siège social.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous faire représenter par un autre associé. Une formule de pouvoir à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

L'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer est le suivant :

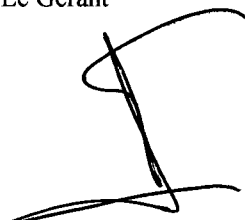
- 1- Fixation de la rémunération de Mr Jacques CHAUMOND, gérant

En application de l'article 38 du décret sur les sociétés commerciales, je vous transmets avec cette lettre :


- Le texte des résolutions proposées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Gérant



*Jeun en main propre,
le 2 décembre 2020*



V. CHAUMOND

Transports 2CS Sarl

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 70 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2 RUE DE LA PREFECTURE
87000 LIMOGES

R.C.S : 449 644 038

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf Juin, à 20h00, les associés de la Société 2CS, Sarl au capital de 70 000 €; ayant émis 70 000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle, sur la convocation de la gérance en date du 8 juin 2021 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur CHAUMOND Jacques, gérant associé.

Le président constate que sont présents,

- en dehors de lui-même, propriétaire de Onze mille six cent soixante six parts,
en pleine propriété, ci.....11 666

- Mme CHAUMOND Valérie, demeurant à Limoges (87), 2 rue de la Préfecture,
propriétaire de Vingt trois mille trois cent trente quatre parts en pleine propriété, ci..... 23 334

- Mlle CHAUMOND Lise, demeurant 15 cours de la Somme, Bordeaux (33)
Propriétaire de trente cinq mille parts en pleine propriété, ci..... 35 000

Le total des parts présentées est de 70 000
soit la totalité des parts sociales émises par la société.

En conséquence, le président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire, est en état de délibérer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapports de la gérance
- Approbation des comptes
- Quitus de la gérance
- Rémunération de Mr CHAUMOND Jacques, gérant.

Il met à la disposition de l'Assemblée et dépose sur le bureau :

- 1/ Un double des lettres de convocation remises aux associés,
- 2/ Le compte de résultat, le bilan et annexe, arrêtés au 31/12/2020,
- 3/ Le texte des résolutions,
- 4/ Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice,

Le président indique que :

- les comptes, à l'exception de l'inventaire,
- le texte des résolutions,
- les rapports,

ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation, et que l'inventaire a été tenu au siège social à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte, puis il lit le rapport de la gérance.

Le président ouvre la discussion; il considère que le résultat de l'exercice est correct.

Personne ne prend plus la parole, la discussion est déclarée close par le président.

Celui-ci remet alors succinctement aux voies les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport de la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée constate l'existence d'un bénéfice comptable au titre de 2020, de 30 900.63 €.

En conséquence, l'Assemblée décide d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- 30 900. 63 € en « Autres réserves»

Conformément à la loi il est rappelé que les distributions faites au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2017	0 €	
2018	0 €	
2019	0 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve le rapport de la gérance sur l'exercice 2020 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée approuve les rémunérations allouées à M. CHAUMOND Jacques soit pour l'année 2020 : 52 872.83 € brut en contrepartie de l'accomplissement de ses fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal des présentes délibérations, pour remplir toutes les formalités qu'il appartiendra.


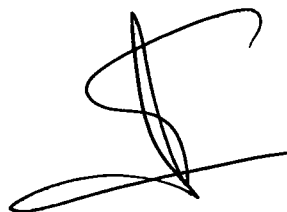
Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé après lecture par le gérant, ainsi que par les associés présents.



V. CHAUMOND



L. CHAUMOND